

ATTENDU QUE le lot 6 023 998 du cadastre du Québec, étant une partie de l'autoroute 20, n'est plus requis pour cette autoroute et qu'il y a lieu d'en abandonner la gestion et de modifier l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 en conséquence;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE soit déclarée autoroute, afin qu'elle devienne la propriété de l'État, la bretelle d'entrée et de sortie de l'autoroute 20, également désignée autoroute Jean-Lesage, située sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, construite sur le lot 6 024 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Philippe Amyot, arpenteur-géomètre, le 5 avril 2017, sous le numéro 339 de ses minutes et conservé dans les archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8606-154-02-1262, feuillet 5E/6;

QUE soit ajoutée à la gestion du ministre des Transports, et déclarée autoroute, afin qu'elle devienne la propriété de l'État, une partie de l'autoroute 20, également désignée autoroute Jean-Lesage, située sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, construite sur le lot 6 024 001 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan préparé par monsieur Philippe Amyot, arpenteur-géomètre, le 5 avril 2017, sous le numéro 339 de ses minutes et conservé dans les archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8606-154-02-1262, feuillet 5E/6;

QUE soit abandonnée la gestion par le ministre, afin qu'elle soit gérée par la Ville de Sainte-Julie, la partie de l'autoroute 20, également désignée autoroute Jean-Lesage, étant les lots 6 015 318, 6 015 319, 6 015 322 et 6 023 998 du cadastre du Québec, tels que montrés sur le plan préparé par monsieur Philippe Amyot, arpenteur-géomètre, le 5 avril 2017, sous le numéro 339 de ses minutes et conservé dans les archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8606-154-02-1262, feuillets 3C/6 et 5E/6;

QUE soit déclarée propriété de la Ville de Sainte-Julie, sans indemnité, une partie de l'autoroute 20, également désignée autoroute Jean-Lesage, située sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, désignée comme étant les lots 6 015 318, 6 015 319 et 6 015 322 du cadastre du Québec, tels que montrés sur le plan préparé par monsieur Philippe Amyot, arpenteur-géomètre, le 5 avril 2017, sous le numéro 339 de ses minutes et conservé dans les archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8606-154-02-1262, feuillets 3C/6 et 5E/6;

QUE l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes soit modifiées en conséquence, afin de faire état de cet ajout et de cet abandon de gestion;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

70434

Gouvernement du Québec

### **Décret 406-2019, 10 avril 2019**

Loi sur la voirie  
(chapitre V-9)

#### **Routes dont la gestion incombe au ministre des Transports**

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie (chapitre V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon le chapitre I et la section I du chapitre IX du titre II de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes ont déterminé, par municipalité, les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau l'annexe de ce décret et ses modifications subséquentes, afin de corriger la description de certaines routes, de faire état des routes ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ainsi que de celles ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau l'annexe de ce décret et ses modifications subséquentes, afin de déterminer que certaines routes sous la gestion du ministre deviennent sous la gestion des municipalités sur le territoire desquelles sont situées ces routes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient de nouveau modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraits en faveur des municipalités sur le territoire desquelles sont situées ces routes, les réaménagements géométriques et les changements de largeur d'emprise des routes énumérées à l'annexe du présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

## ANNEXE

### ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU MINISTRE DES TRANSPORTS

#### NOTE DE PRÉSENTATION

Les routes sous la gestion du ministre des Transports sont décrites pour chaque municipalité où elles sont situées. La mise à jour de l'annexe du décret numéro 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes font état de corrections à la description d'une route, d'ajouts ou de retraits de routes, ainsi que de changements de largeur d'emprise d'une route ou de son réaménagement géométrique.

#### A) CORRECTIONS À LA DESCRIPTION, AJOUTS OU RETRAITS

Les routes faisant l'objet de « Corrections à la description », « Ajouts » ou « Retraits » ont été décrites à l'aide des cinq éléments suivants :

##### 1. CLASSE DE LA ROUTE

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

##### 2. IDENTIFICATION DE SECTION

Les routes sont identifiées suivant la codification utilisée par le Ministère pour subdiviser son réseau routier. La codification se décompose en Route / Tronçon / Section / Sous-route. La séquence à l'intérieur de la sous-route a évolué au cours des années (la codification actuelle apparaît en gras dans les exemples ci-dessous). Voici comment interpréter l'information :

#### Route principale

Route	Tronçon	Section	Sous-route	Description
00138	- 01	- 110	- <b>000-C</b>	Route principale (000) à voies <u>C</u> ontiguës
00020	- 02	- 090	- <b>000-S</b>	Route principale (000) à chaussées <u>S</u> éparées
00020	- 02	- 090	- 0-00-1	Route principale (000) avec numéro servant à la validation informatique « 1 » (de 0 à 9)

#### Bretelle

Route	Tronçon	Section	Sous-route	Description
00020	- 02	- 090	- <b>32A</b>	Bretelle (3), carrefour n° 2, nommé « A »
00020	- 02	- 090	- 3-02-0-A	Bretelle (3), carrefour n° 02, nommé « 0-A »

### 3. NOM DE LA ROUTE (ODONYME)

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. L'odonyme est utilisé pour les autres routes.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section. On trouve alors sous la rubrique «Longueur en kilomètres» la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

### 4. LOCALISATION DU DÉBUT

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route ou identifie une limite municipale dans les cas où une section de route se trouve dans plus d'une municipalité.

### 5. LONGUEUR EN KILOMÈTRES

La longueur en kilomètres est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit pris en considération le nombre de voies ou l'aménagement en voies contiguës ou en chaussées séparées. Ainsi, la longueur est la même, que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

### B) CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE OU RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES

Les routes faisant l'objet de «Changements de largeur d'emprise» ou «Réaménagements géométriques» sont décrites à l'aide des mêmes éléments de la section A ci-dessus, ainsi que, le cas échéant, du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

**BÉCANCOUR, V (3801000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroutière	00055-04-113-000-S	Autoroute 55 9 bretelles	Pont sur l'autoroute 30	1,98 8,04
Autoroutière	00030-06-030-000-C	Autoroute 30	Intersection route 261	4,91

- **Corrections à la description (autoroute 55 : identification avenue Godefroy, autoroute 30 : portion remplacée par route 132)**

Autoroute	00055-04-113-000-S	Autoroute 55 8 bretelles	Pont sur l'autoroute 30	1,98 6,04
Autoroute	00030-06-031-000-C	Autoroute 30	Intersection route 261	2,33
Nationale	78203-01-010-000-C	Avenue Godefroy	Intersection route 132	0,85
Nationale	00132-06-100-000-C	Route 132	Intersection du boulevard Alphonse-Deshaies	2,57

**DRUMMONDVILLE, V (4905800)**

- **Retrait (ancien territoire Saint-Charles-de-Drummond)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Régionale	00122-01-142-000-C	Route 122	Limite Drummondville, V	2,71

**LOCHABER, CT (8005500)**

- **Ajouts (omission)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroute	00050-02-062-000-C*	Autoroute 50 1 bretelle	Limite Thurso, V	2,41 0,72
Collectrice	28513-01-010-31A	Bretelle chemin du rang VI	Jonction route 317	0,16

\* Cette section se trouve également dans Thurso.

**MASKINONGÉ, M (5100800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroutière	00040-05-030-000-S	Autoroute 40 8 bretelles	Limite Saint-Barthélemy, P	9,28 5,74

- **Corrections à la description (longueurs et nombre de bretelles)**
- **Réaménagement géométrique (halte routière)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroute	00040-05-030-000-S	Autoroute 40 9 bretelles	Limite Saint-Barthélemy, P	9,22 7,70

Selon le plan TR-7007-154-04-0516, préparé par Bastien Paquin a-g., sous le numéro 556 de ses minutes

**SAGUENAY, V (9406800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroutière	00070-01-095-000-S	Autoroute 70 20 bretelles	Ancienne limite Jonquière	6,76 10,29
Nationale	00170-01-200-000-C	Route 170	253 mètres à l'ouest de la rue Stanislas	6,03
Nationale	00170-01-211-000-C	Route 170	Intersection chemin de la Savane	3,20
Nationale	00170-01-221-000-C	Route 170	Fin des voies divisées	4,74
Régionale	47850-01-000-000-C	Chemin de la ligne Bagot	Intersection route 170	3,75

- Corrections à la description
- Ajouts (prolongement autoroute 70 et chemin de la Grande-Anse)
- Réaménagements géométriques
- Retraits (parties route 170)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroutière	00070-01-096-000-S	Autoroute 70 16 bretelles	Limite arrondissements Jonquière et Chicoutimi	5,03 9,03
Autoroutière	00070-01-101-000-S	Autoroute 70 12 bretelles	1 <sup>er</sup> joint pont route 175	8,34 6,56
Nationale	00170-01-195-000-C	Route 170 1 bretelle	253 m ouest rue Saint-Stanislas	5,90 0,21
Nationale	00170-01-203-000-S	Route 170 4 bretelles	Fin voie contiguë	1,54 0,18
Nationale	00170-01-205-000-S	Route 170	Intersection carrefour giratoire	0,21
Nationale	00170-01-207-000-C	Route 170	111 m fin chaussées séparées	0,37
Nationale	00170-01-212-000-C	Route 170	175 m fin chaussées séparées	0,73
Nationale	00170-01-222-000-C	Route 170	Fin chaussées séparées	5,03
Régionale	47850-01-010-000-S	Chemin de la Grande-Anse	Intersection route 170	0,77
Régionale	47850-01-020-000-C	Chemin de la Grande-Anse	Fin chaussées séparées	2,42

**SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, M (4900500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Collectrice	00243-01-311-000-C	Route 245	Limite Cleveland, CT	11,59

- Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Collectrice	00243-01-311-000-C	Route 245	Limite Cleveland, CT	11,59

Selon le plan AA20-3275-9911, préparé par Martine Lauzon a-g., sous le numéro 989 de ses minutes

**SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, M (5012800)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00132-05-170-000-C	Route 132	Intersection route 143	0,50
Nationale	00132-05-180-000-C	Route 132	Limite Saint-François-du-Lac, V	0,27

- Corrections à la description
- Réaménagement géométrique
- Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00132-05-171-000-C*	Route 132	Intersection route 143	0,77

Selon le plan AA-6406-154-94-1032, préparé par Claude Boudreau a-g., sous le numéro 934 de ses minutes et le plan AA-6406-154-94-1032-1, préparé par Martine Lauzon a-g., sous le numéro 1191 de ses minutes

\* Cette section se trouve également dans Pierreville.

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, V (5608300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00104-05-010-000-S	Route 104	Limite La Prairie	7,34
Nationale	00104-05-020-000-C	Route 104	Fin voies séparées	0,42
Nationale	00104-05-030-000-S	Route 104	Fin voie contiguë	2,16

- Corrections à la description
- Changement de largeur d'emprise (intersection rue des Pins)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00104-05-011-000-S	Route 104	Limite La Prairie, V	9,91

Selon le plan AA-8709-154-15-0190 préparé par Yves Madore a.-g., sous le numéro 53 527 de ses minutes

**SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX, M (3202300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	000265-01-090-000-C	Route 265	Limite Halifax-Nord, CT	2,22

- Corrections à la description (numérotation routière)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	000165-01-090-000-C	Route 165	Ancienne limite Halifax-Nord	2,23

**SCHEFFERVILLE, V (9704000)**

- Ajout (déplacement gare ferroviaire)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Collectrice	50405-01-009-000-C	Chemin de la Gare	Entrée de la gare	0,64

**THURSO, V (8005000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroute	00050-02-060-000-C	Autoroute 50 3 bretelles	Limite Lochaber, CT	0,55 1,86

- Corrections à la description
- Réaménagement géométrique
- Ajout bretelle

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Autoroute	00050-02-062-000-C	Autoroute 50 4 bretelles	Limite Lochaber, CT	2,96 2,99
Selon le plan AA20-5671-0103, préparé par Gilles Morneau, a.-g., sous le numéro 1259 de ses minutes				

**TROIS-RIVES, M (3505500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00155-03-140-000-C	Route 155	1 000 m au sud de la traverse Matawin	14,04

- Corrections à la description
- Changement de largeur d'emprise

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Nationale	00155-03-140-000-C	Route 155	1 km sud accès pont Mékinac	14,06
Selon le plan AA-7006-154-98-1082, préparé par Bastien Paquin a.-g., sous le numéro 471 de ses minutes				

**VAUDREUIL-DORION, V (7108300)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Régionale	00338-01-090-000-C	Route 338	Limite Vaudreuil, V	0,73
Régionale	00338-01-100-000-C	Route 338	Limite Pointe-des-Cascades, VL	5,57

- Corrections à la description
- Retrait (partie route 338)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en kilomètres
Régionale	00338-01-095-000-C	Route 338	Centre pont ruisseau Chamberry	5,49